

Du nouveau pour vos factures d'eau!

A partir du mois de Juin 2016, vous pourrez payer vos factures sur internet ou sur votre smartphone en un clic! Vous allez recevoir prochainement votre facture d'eau pour le premier semestre 2016 accompagnée d'une notice explicative. Sur cette facture reçue par courrier, figure un QR Code afin de payer par smartphone, une adresse internet si vous préférez payer via le site mesfacturesonline.fr ainsi que les références de votre collectivité et de votre facture. Vous pourrez ainsi à l'avenir, consulter vos factures au format pdf pendant 90 jours, recevoir des notifications sur votre smartphone ou des alertes emails à l'arrivée d'une nouvelle facture, recevoir des rappels automatiques en cas d'oubli ou de retard de paiement et enfin suivre vos dépenses grâce à l'historique des factures. Nous espérons que ce service vous apportera pleine satisfaction et vous simplifiera la vie !



Pour toute question contacter cyril.grassin@mairie-taradeau.fr"

Le site officiel de la mairie de Taradeau est à présent en ligne !

Vous pouvez le retrouver à l'adresse www.mairie-taradeau.fr

Ce nouvel outil de communication permettra aux administrés d'être tenus informés des manifestations et activités sur la commune, des travaux en cours, des projets et réalisations, ...

Vous pourrez également accéder à de nombreuses rubriques utiles au quotidien telles que la vie municipale, les services proposés par la mairie, les informations relatives à la jeunesse, au tourisme, les comptes-rendus de conseils municipaux, le Taradeau info en version électronique, les demandes d'état civils, les règlements de l'eau, des écoles et tout autre document utile en téléchargement libre.

Régulièrement de nouvelles informations viendront agrémenter ce site internet mais également les réseaux sociaux sur lesquels la mairie de Taradeau est désormais présente :

Sur Facebook <https://www.facebook.com/Mairie.Taradeau/>

Sur Twitter [@mairietaradeau](https://twitter.com/mairietaradeau)

Sur Instagram <https://www.instagram.com/mairiedetaradeau/>

Sur Youtube <https://www.youtube.com/channel/UCKgl-HE0Ym1RzLR6fe3lkXA/featured>



Les commerçants, associations, services de santé et artisans taradéens qui ne seraient pas encore présents sur le site de la mairie peuvent envoyer un mail à web.master@mairie-taradeau.fr en précisant leur nom, prénom, raison sociale, coordonnées postales, téléphoniques, mail, site web ou facebook ainsi qu'une description de leur activité, horaires, autres infos utiles. Nous ne manquerons pas de mettre à jour le site avec ces infos.

Alerte SMS



"La mairie de Taradeau vous propose un système d'alerte par SMS. Lorsque la commune le juge nécessaire, ce système permet de vous transmettre des informations sur un problème (intempéries, fermetures de route ou d'école, ...). C'est simple il faut aller sur le site internet de la mairie pour remplir le formulaire d'inscription au service d'alerte par SMS (rubrique "Services") . Le formulaire est simple et rapide à remplir, il vous sera demandé de remplir votre nom, prénom, numéro de téléphone portable et fixe, et votre adresse précise, numéro, rue, quartier, lieu dit. Les personnes précédemment inscrites pour l'alerte mise en place lors des travaux sur le gué D10 devront s'inscrire à ce nouveau système."